

-----  
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2021/09/28-01  
-----

Séance du 28 SEPTEMBRE 2021  
-----

Objet : **MÉTHANISATION – convention entre le SDE76 et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane située sur la commune de Dampierre-en-Bray**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	13
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	13
	votes pour :	12
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210928-B\_2021\_08\_29-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 septembre à 15h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 30 août 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	X
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	Ex.
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	X
11	12	Daniel	ROCHE	X
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- M. Florent QUEVALLIER, Chargé du photovoltaïque,
- Mme Carole DAMAREY, Assistance de direction.

**Objet : MÉTHANISATION – convention entre le SDE76 et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane située sur la commune de Dampierre-en-Bray**

**VU :**

- les articles L 432-8 8° et L 453-10 du code de l'énergie,
- l'article 3 du cahier des charges du contrat de concession signé avec GRDF en 2014,
- la délibération 2014-55 du 14 juillet 2014 autorisant le bureau à approuver les conventions n'ayant pas d'effet financier à la charge du SDE76,
- la délibération 2021/02/18-12 autorisant la présidente à signer toutes les conventions avec GRDF relatives au raccordement d'unités de production de biométhane,

**CONSIDÉRANT :**

- la nécessité de raccorder une unité de production de biométhane sur la commune de Dampierre-en-Bray, en traversant les territoires de Dampierre-en-Bray, Brémontier-Merval, Elbeuf-en-Bray et Cuy-Saint-Fiacre, qui ne disposent pas d'un service de distribution du gaz naturel,
- que ces trois communes ont délégué leur compétence de distribution gaz au SDE76,

**PROPOSITION :**

Une convention est nécessaire pour définir les conditions de maillage entre ces trois communes pour le raccordement de l'unité au réseau de distribution publique de gaz naturel de Gournay-en-Bray.

Les ouvrages nécessaires à ce projet seront intégrés dans le patrimoine concédé de la ville de Gournay-en-Bray et inscrits dans l'inventaire tenu par GRDF, conformément aux dispositions du L 453-10 du Code de l'énergie.

Les ouvrages seront conçus, construits et exploités par GRDF.

La présidente donne lecture du projet de convention.

**DÉCISION :**

Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention entre le SDE76 et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane située sur la commune de Dampierre-en-Bray.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.